



Camping Municipal des Iscles ★ ★

Route de Nice

04170 St André les Alpes

Tel : 04.92.89.02.29

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION DE MOBIL-HOME**

*Par délibération du 2 août 2012 n° 01.30.07.2012/062*

### **RESERVATION**

**Haute saison** : les séjours se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités.

**Basse et moyenne saison** : les séjours sont d'une durée minimum de 2 nuits.

Toute réservation, pour être prise en compte, doit être accompagnée d'un versement d'arrhes de 30% du montant total du séjour, plus 10€ de frais de dossier. La réservation n'est effective que lorsqu'elle a été confirmée par le gestionnaire. Le client devra présenter sa confirmation de location à l'arrivée.

Le solde de votre séjour sera à régler lors de votre arrivée. Les arrhes seront déduites du montant total du séjour fixé par votre contrat de location.

Le contrat de location est nominatif.

En l'absence de message du locataire précisant une arrivée différée, le contrat sera annulé 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat et les arrhes resteront acquises au camping des Iscles.

Tout séjour interrompu, ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) de votre fait ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Il est impératif de nous demander l'autorisation pour toute prolongation de séjour, au minimum la veille de votre départ, afin que nous puissions nous assurer que votre mobil-home n'est pas réservé.

### **ANNULATION**

Toute annulation entraînera la perte des sommes versées.

### **ARRIVEE ET DEPART**

- **Le jour de votre arrivée**, vous serez accueillis à partir de 16 heures et jusqu'à 19H.

A la remise des clés de votre location, un dépôt de garantie de 200€ vous sera demandé.

- **Le jour du départ**, la location devra être libérée avant 10h00.

La location devra être rendue dans un parfait état de propreté, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire.

Un forfait nettoyage de 50€ vous sera demandé si le nettoyage est jugé insuffisant.

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur.

### **DROIT A L'IMAGE**

Vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos et films de vous ou de vos enfants qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du camping.

### **LES ANIMAUX**

Les animaux ne sont pas admis dans les locations.

Le non respect de cette condition, entraînera l'annulation du contrat de location et la perte des sommes déjà versées.

### **Litige**

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux de Digne les Bains.